

Emetteur : Pôle activités et formations  
Destinataires : Associations affiliées  
Objet : Plan Fanfares 2022

Initié en 2021 par le ministère de la Culture et le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités, le **plan en faveur des fanfares et des harmonies vise à valoriser une pratique artistique et culturelle qui fédère** des personnes de tous âges et de tous horizons autour de projets musicaux communs.

**En tant que fédération nationale partenaire, la FSCF a contribué à la concertation pour la mise en œuvre de ce plan, afin de soutenir ses sociétés musicales** qui participent souvent aux différents évènements organisés par les communes et qui constituent une porte d'entrée à l'éveil musical tout en contribuant à l'animation de la vie locale et au renforcement du lien social.

## 1 CIBLE

Après une année 2021 marquée par la crise sanitaire et la reprise progressive des pratiques instrumentales collectives, ce plan cible en priorité :

- Les zones rurales et les territoires éloignés de l'offre culturelle
- L'accompagnement des fanfares d'amateurs en prenant en compte la diversité des esthétiques propres à chaque territoire ;
- Le développement ou le renforcement de partenariats avec les collectivités territoriales ;
- La participation des jeunes, dans une démarche d'apprentissage collectif de la musique

## 2 AXES D'INTERVENTION

Les objectifs de ce plan reposent sur le soutien à la formation, la visibilité de ces pratiques en amateur et la structuration des acteurs sur le territoire.

Trois axes de d'intervention structurent le dispositif :

### 1. L'accompagnement des artistes amateurs

- Soutenir des actions de formation des amateurs (stage, master class, résidence, atelier...)

- Accompagner l'ouverture artistique (commande d'œuvre, composition, ouverture à de nouveau répertoire, ouverture à de nouvelles disciplines...)
- Soutenir la formation des encadrants permettant d'approfondir leurs compétences artistiques, pédagogiques et l'acquisition de nouveaux répertoires.

## 2. Le développement de partenariats et de collaborations

- Développer les rencontres et échanges entre orchestres
- Générer des projets entre associations avec les conservatoires et l'ensemble des ressources culturelles du territoire ;
- Favoriser le dialogue inter-fédérations pour permettre la mise en œuvre de projets communs dans un esprit de coopération ;
- Développer des projets associant sport et culture, notamment dans le cadre de la préparation des Olympiades culturelles (JO Paris 2024), pour valoriser les collectifs amateurs musicaux.

## 3. Le soutien aux initiatives structurantes rayonnant sur un territoire élargi

Sur les mêmes thématiques des axes 1 et 2, les initiatives fédératives qui comporteront une structuration à dimension départementale ou régionale seront soutenues de façon plus significative.

# 3 MODALITES ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

## 3.1 QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ?

- Les comités départementaux ou régionaux
- Les sociétés musicales affiliées
- Les écoles de musiques associatives affiliées

NB : Lorsque vous complétez le dossier, veillez à bien indiquer que votre association est affiliée à la FSCF à l'endroit prévu pour.

## 3.2 FINANCEMENT

Les plafonds retenus pour le financement des projets sont les suivants :

- Pour les projets locaux (axes 1 et 2) : **un soutien pouvant aller jusqu'à 10 000€.**
- Pour les projets à rayonnement départemental ou régional (projets plus conséquents) : un soutien pouvant **aller jusqu'à 50% du budget global** du projet, **plafonné à 20 000€.**

## 3.3 MODALITES DE DEPOT

Les dossiers sont à **déposer auprès des DRAC, par mail** : *voir liste des référents ci-dessous.*

Afin de déposer votre projet, il vous faut remplir un **dossier cerfa** disponible ci-après : [cerfa-12156-05.odt \(live.com\)](https://cerfa-12156-05.odt.live.com)

Ce dossier comporte des informations administratives et financières sur l'association, ainsi qu'une présentation détaillée du projet (explication des actions, bénéficiaires, budget,

indicateurs d'évaluation). S'il peut paraître effrayant à première vue, ce formulaire est à la portée de toutes les associations.

Attention : le soutien ne peut porter exclusivement sur l'achat d'instruments de musique : celui-ci est conditionné à la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel le justifiant.

### 3.4 CALENDRIER

La date limite pour déposer votre projet en DRAC est le **15 mars 2022**.

Suite à l'instruction des dossiers, un retour vous sera fait par la DRAC en juin 2022. Il faudra ensuite justifier de l'utilisation de la subvention l'année suivante.

### 3.5 ACCOMPAGNEMENT

**La FSCF propose d'accompagner toutes les associations affiliées ou les comités territoriaux qui souhaiteraient déposer un projet.**

**Merci d'informer le siège de votre intention de candidature et de faire valider votre dossier avant le dépôt auprès des DRAC. Prévoir un délai de 15 jours minimum afin de pouvoir vous accompagner au mieux dans la construction de votre dossier.**

N'hésitez pas à solliciter l'aide de la fédération. Nous restons à votre disposition pour toute demande et renseignement.

**Contact : Hélène Bordeyne**  
[helene.bordeyne@fscf.asso.fr](mailto:helene.bordeyne@fscf.asso.fr)  
**01 77 75 98 22**

## 4 LISTE DES REFERENTS PAR DRAC

Des référents Plan Fanfares sont identifiés au sein de chaque DRAC :

AUVERGNE RHONE ALPES	Jacqueline BROLL	<a href="mailto:jacqueline.broll@culture.gouv.fr">jacqueline.broll@culture.gouv.fr</a>	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Florence MILLE	<a href="mailto:florence.mille@culture.gouv.fr">florence.mille@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0141836880">01 41 83 68 80</a>
BRETAGNE	Aurore WAKSELMAN Martine LE BRAS	<a href="mailto:aurore.waxselman@culture.gouv.fr">aurore.waxselman@culture.gouv.fr</a> <a href="mailto:martine.le-bras@culture.gouv.fr">martine.le-bras@culture.gouv.fr</a>	
CENTRE-VAL-DE- LOIRE	Aurélia VESPERINI Jérôme BLOCH	<a href="mailto:aurelia.vesperini@culture.gouv.fr">aurelia.vesperini@culture.gouv.fr</a> <a href="mailto:jerome.bloch@culture.gouv.fr">jerome.bloch@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0238788587">02 38 78 85 87</a> <a href="tel:0238788512">02 38 78 85 12</a>
CORSE	Jean-Luc SARROLA	<a href="mailto:jean-luc.sarrola@culture.gouv.fr">jean-luc.sarrola@culture.gouv.fr</a>	

GRAND EST	Pierre VOGLER - site Strasbourg <i>Nicole BLONDEAU</i>  Aurélie ROGUIN - site <i>Châlons</i>	<a href="mailto:pierre.vogler@culture.gouv.fr">pierre.vogler@culture.gouv.fr</a> <a href="mailto:nicole.blondeau@culture.gouv.fr">nicole.blondeau@culture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:aurelie.roguin@culture.gouv.fr">aurelie.roguin@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0388155740">03 88 15 57 40</a> <a href="tel:0326703669">03 26 70 36 69</a>  <a href="tel:0388155710">03 88 15 57 10</a>
GUADELOUPE	Laurence SELBONNE	<a href="mailto:laurence.selbonne@culture.gouv.fr">laurence.selbonne@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0590411459">05 90 41 14 59</a>
GUYANE	Ludivine PINDARD <i>Malaïcka THERVILUS</i>	<a href="mailto:ludivine.pindard@culture.gouv.fr">ludivine.pindard@culture.gouv.fr</a> <a href="mailto:malaicka.thervilus@culture.gouv.fr">malaicka.thervilus@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0594255412">05 94 25 54 12</a>
HAUTS DE FRANCE	Delphine CAMPAGNOLLE <i>Delphine DEPREZ DUMOULIN</i> (suppléante) Site d'Amiens  Solène MORLET <i>Leslie VERDEVOYE</i> Site de Lille.	<a href="mailto:delphine.campagnolle@culture.gouv.fr">delphine.campagnolle@culture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:delphine.dumoulin@culture.gouv.fr">delphine.dumoulin@culture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:solene.morlet@culture.gouv.fr">solene.morlet@culture.gouv.fr</a> <a href="mailto:leslie.quemener@culture.gouv.fr">leslie.quemener@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0322973361">03 22 97 33 61</a> <a href="tel:0328366144">03 28 36 61 44</a>  <a href="tel:0328366210">03 28 36 62 10</a> <a href="tel:0328366202">03 28 36 62 02</a>
ILE DE FRANCE	Nathalie SIMONNET	<a href="mailto:nathalie.simonnet@culture.gouv.fr">nathalie.simonnet@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0156065189">01 56 06 51 89</a>
LA REUNION	Guilène TACOUN	<a href="mailto:guilene.tacoun@culture.gouv.fr">guilene.tacoun@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0262219147">02 62 21 91 47</a>
MARTINIQUE	Agnès BRETEL	<a href="mailto:agnes.bretel@culture.gouv.fr">agnes.bretel@culture.gouv.fr</a>	
MAYOTTE	Gaëlle METELUS	<a href="mailto:gaelle.metelus@culture.gouv.fr">gaelle.metelus@culture.gouv.fr</a>	
NORMANDIE	Bruno PONSONNET	<a href="mailto:bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr">bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0232107097">02 32 10 70 97</a> <a href="tel:0607053958">06 07 05 39 58</a>
NOUVELLE AQUITAINE	Juliette Rouillon-Durup	<a href="mailto:juliette.rouillon-durup@culture.gouv.fr">juliette.rouillon-durup@culture.gouv.fr</a>	
OCCITANIE	Valérie BRUAS Emmanuel PIDOUX	<a href="mailto:valerie.bruas@culture.gouv.fr">valerie.bruas@culture.gouv.fr</a> <a href="mailto:emmanuel.pidoux@culture.gouv.fr">emmanuel.pidoux@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0567732044">05 67 73 20 44</a> <a href="tel:0467023241">04 67 02 32 41</a>
PAYS DE LA LOIRE	Sophie MEGE- COCHERIL  Christophe FENNETEAU	<a href="mailto:sophie.mege-cocheril@culture.gouv.fr">sophie.mege-cocheril@culture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:christophe.fenneteau@culture.gouv.fr">christophe.fenneteau@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0240142376">02 40 14 23 76</a>  <a href="tel:0240142807">02 40 14 28 07</a>

PROVENCE ALPES COTE AZUR	Dalia MESSARA	<a href="mailto:dalia.messara@culture.gouv.fr">dalia.messara@culture.gouv.fr</a>	<a href="tel:0761011098">07 61 01 10 98</a>
--------------------------------	---------------	--	---